

**Réponse de la députée provinciale Katty FIRQUET au conseiller provincial Matthieu
CONTENT concernant le projet TADAM**

Monsieur le Conseiller, Monsieur CONTENT, votre question est particulièrement bien étayée et je partage une grande partie de votre analyse. Pour une bonne compréhension générale, je voudrais toutefois rappeler quelques éléments essentiels qui portent non sur le fond, mais bien sur la forme. Le projet TADAM est un programme thérapeutique élaboré par l'Université de Liège, Faculté de médecine et de criminologie réunies. Il est validé au niveau du Gouvernement fédéral, vous l'avez dit, et plus particulièrement issu d'une collaboration entre les SPF Santé Publique et Intérieur, c'est important. Ce projet contient donc un protocole extrêmement précis, spécifie une durée, vous l'avez dit aussi, et prévoit une évaluation. Cette évaluation « qualitative » porte sur deux aspects : un aspect « Santé » à prendre au sens large, c'est-à-dire tenant compte de la dimension sociale, culturelle et sociologique, notamment le thème de la réinsertion sociale. Cet aspect est différent d'un aspect qui serait purement médical, et autre aspect, un aspect judiciaire. Pour concrétiser le projet TADAM, c'est-à-dire fixer un lieu et des partenaires, une fondation a été mise en place regroupant plusieurs acteurs : le secteur hospitalier (hors le CHU, maître d'œuvre du projet et donc en-dehors des partenaires), le monde judiciaire, la Ville de Liège et la Province de Liège. Les partenaires se sont donc engagés à faciliter la concrétisation du projet TADAM sans avoir pour autant à discuter du protocole mis en place par le Fédéral ni les termes du projet, le tout sur un territoire pertinent dépassant les limites de la Ville de Liège et correspondant à l'arrondissement judiciaire de Liège, ce qui explique en grande partie la présence de la Province. Il me paraît important pour bien comprendre et votre question de resituer la genèse de la Fondation TADAM et la portée limitée de la responsabilité des membres de cette Fondation. Par rapport au délai entre la fin du projet et la remise du rapport, la Ministre de la Santé publique peut effectivement considérer la situation comme « ubuesque », il n'en sera jamais moins vrai que pour évaluer un projet, il faut fixer un terme. De même que pour le poursuivre, il faudra nécessairement que l'évaluation soit positive. La réalité est donc qu'aujourd'hui l'équipe médicale pluridisciplinaire constituée pour le projet est désormais sans travail et donc en situation de préavis. Je partage votre inquiétude, dans un premier temps par rapport à leur situation personnelle et dans un second temps par rapport au risque de perdre l'expérience acquise. Mais dans tous les cas, et c'est important, le projet étant achevé et toute chose étant égale, ils sont dans l'impossibilité légale absolue de poursuivre leur travail, même si des moyens financiers étaient débloqués. A cet égard, je rappelle qu'il s'agit d'une expérience d'encadrement de double délivrance d'un substitut à l'héroïne d'une part, mais d'héroïne d'autre part. Acheter, posséder, manipuler ou délivrer de l'héroïne est un acte illégal et donc, si des dérogations ont été accordées dans le cadre du projet, elles n'existent plus aujourd'hui. La vraie situation ubuesque donc serait que l'équipe médicale poursuive son travail et que les forces de l'ordre, vous le savez opportunément installées à côté de la Fondation TADAM, n'auraient pas d'autres choix que de procéder à son arrestation.

En clair, maintenir le personnel est une chose, mais pourquoi faire en est une autre. Avant de décider du rôle que la Province pourrait prendre dans la recherche de solution à la situation de l'équipe TADAM, voilà donc une série d'éléments dont nous devons forcément tenir compte.

Cependant, par principe, et je réponds à votre question, la Province de Liège est évidemment prête à être partenaire de tout projet aboutissant à un meilleur état social. Mais aujourd'hui, et je pense que vous le savez, pas plus l'Etat fédéral que les autres partenaires de la Fondation n'ont pris contact avec nous. Le Collège provincial reste cependant ouvert à toute discussion et au-delà, nous sommes également prêts à participer à toute démarche visant à trouver une solution pour permettre dans un premier temps de pérenniser l'équipe en place pour pouvoir, dans un deuxième temps, et si, c'est important, si seulement si l'expérience pilote menée à Liège s'avérait positive et serait reconnue en termes de droit, poursuivre alors son action sur le territoire liégeois au sens large du terme. Mais vous comprendrez aussi que pour pouvoir lever toutes ces conditions, il faudra du temps, vous l'avez évoqué, beaucoup de temps et que cela n'est pas le moindre des obstacles auxquels nous serons confrontés.